



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2015

=====

Date convocation : 25 juin 2015

Nombre de présents : 18

L'an deux mille quinze et le jeudi deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Amélie BRANTE, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Corinne D'ALETTO, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Denis MARCOUX à Madeleine MARTINEZ, Armelle CHAPON à Françoise BRYLINSKI, Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Tamara KUZMIC à Amélie BRANTE.

Absent : Alain CLEMENT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I. Lotissement les Vignes – convention de travaux

ERDF et ORANGE prévoient de lancer les études de raccordement du lotissement les Vignes, M. le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le lancement des travaux d'aménagement et de raccordement du lotissement « les vignes »

UNANIMITE

II- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

M. Gérard JEAN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2014.

UNANIMITE

III- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

M. Gérard JEAN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2014.

UNANIMITE

IV- Demande de subvention Agence de l'eau

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet visant à la réalisation d'économies d'eau.

UNANIMITE

V- Création de poste

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

UNANIMITE

VI- Création de poste

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

UNANIMITE

VII- Convention ALSH

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une participation financière est demandée aux communes dont les enfants sont accueillis au centre de loisirs organisé par le centre socioculturel intercommunal. Il convient de renouveler la convention pour chaque commune concernée pour 2015-2018.

UNANIMITE

VIII- CONVENTION GRDF

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention à signer avec GRDF ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune met à disposition de GRDF un emplacement pour l'installation d'un équipement de télérelève.

M. le maire indique que la convention est conclue pour une durée de 20 ans. En contre partie, GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros HT.

14 POUR – 2 POUR – 6 ABSTENTIONS

Décisions du Maire

- **Prix de vente parcelle AP 1114** : un acquéreur serait intéressé par l'achat à la commune d'une partie de la parcelle AP 1114, située à la Rabade à côté de la Maison de Retraite. Afin de faire progresser le dossier, il est demandé au conseil de fixer un prix de vente au mètre carré de 150 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Vente des lots du lotissement Les Vignes** : le maire demande au conseil :
 - d'approuver les prix de vente TTC suivants :

Lot 1 : 45 000 € ...	302 m ²
Lot 2 : 45 000 € ...	301 m ²
Lot 3 : 75 000 € ...	488 m ²
Lot 4 : 75 000 € ...	488 m ²
Lot 5 : 80 000 € ...	549 m ²
 - d'approuver les critères d'attribution suivants (si plusieurs acquéreurs pour un même lot) : primo accédant, enfant(s) en bas âge, occupation personnelle. En cas d'égalité sur ces critères, tirage au sort.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

► **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

M. le Maire donne lecture de la motion.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de St-Quentin-la-Poterie rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de St-Quentin-la-Poterie estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de St-Quentin-la-Poterie soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,
Yvon BONZI



